



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Voies navigables

Question écrite n° 6451

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention du M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, charge des transports routiers et fluviaux, sur l'urgence qu'il y a de se prononcer pour la poursuite des programmes de la Compagnie nationale du Rhone. La politique d'abandon d'un mode de transports utile et rentable par le précédent gouvernement ne peut qu'être préjudiciable au développement économique de notre pays. Le transport par voie fluviale est complémentaire des autres moyens de transport. Il est à la fois économique et fiable sur le plan de la sécurité. Les régions concernées par le tracé de la liaison Rhin-Rhone à grand gabarit, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Provence-Cote-d'Azur, attendent votre feu vert et les élus ont pris connaissance avec inquiétude des propos tenus par le ministre des finances à ce sujet. La France a, d'ores et déjà, investi 90 milliards de francs dans ce projet, il ne manquerait à ce jour plus de 15 milliards pour le mener à son terme. Le personnel de la Compagnie attend également avec inquiétude qu'une décision rapide soit prise. Aussi, il lui demande de répondre à l'attente des partenaires économiques et sociaux afin que cesse l'atermoiement gouvernemental sur cet important dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - Le programme d'investissement de la Compagnie nationale du Rhone décide lors de la réunion des ministres du 30 juillet 1987 comprenait, d'une part, les aménagements hydro-électriques des Portes du Rhone et de Loyettes, d'autre part, la réalisation d'infrastructures fluviales telles que l'aménagement de la Saone et l'engagement de la liaison Saone-Rhin. Pour ce qui concerne ces derniers éléments du programme, le financement n'ayant pas été mis en place au moment de la décision les concernant, il a été jugé opportun de s'assurer de la possibilité de dégager les fonds nécessaires avant de confirmer l'engagement des travaux. Une mission, en vue d'étudier tous les moyens susceptibles d'apporter une solution au problème que pose le financement des infrastructures fluviales, a été confiée à Mme Chassagne, qui a déposé un prérapport dans le courant du mois de novembre dernier. La réflexion se poursuit actuellement au sein du Gouvernement afin d'affiner les propositions et orientations contenues dans ce prérapport. Ce n'est qu'au terme de cette réflexion qu'une décision définitive pourra être prise quant à la réalisation du programme en cause.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6451

Rubrique : Transports fluviaux

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3528